



SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AGEL

Fait à AGEL, le 16 avril 2019.

Le maire,

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2019

TABLE DES MATIERES

Contenu

LE CADRE GENERAL DU BUDGET DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT _____	1
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT _____	2
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	4
LA GESTION DE LA DETTE _____	6

LE CADRE GENERAL DU BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

LE CADRE GENERAL DU BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service eau & assainissement de la commune d'Agel.

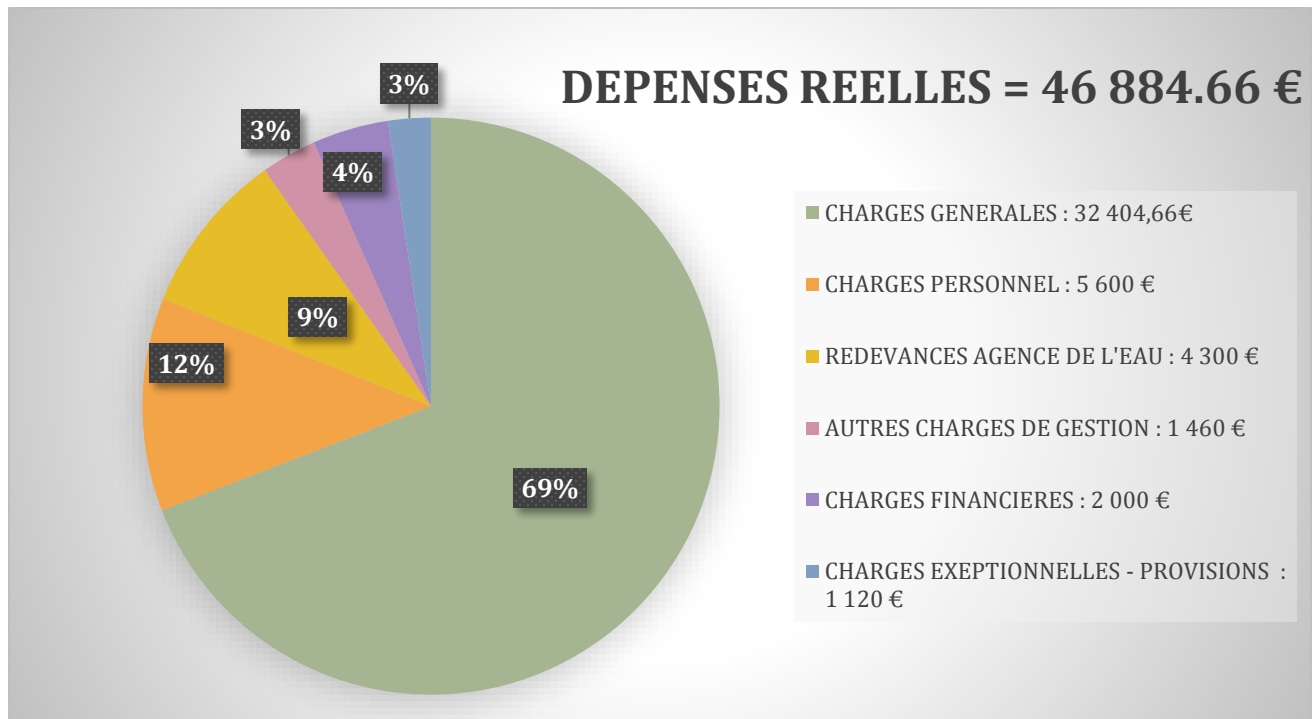
Ce budget est soumis aux instructions budgétaires des services publics industriels et commerciaux. La collectivité a fait le choix de l'assujettir à la TVA.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du service.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



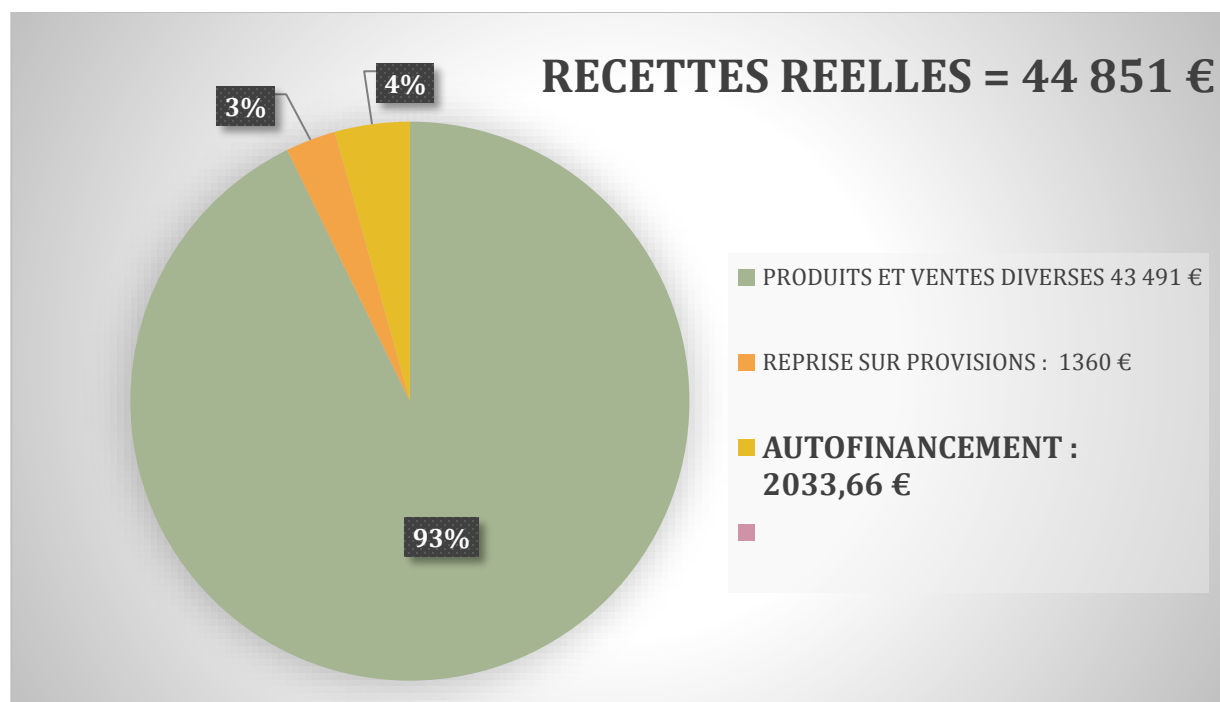
Les dépenses générales :

Les principaux postes sont :

- L'achat de l'eau potable au SIAEP du Minervois ;
- l'entretien de la station d'épuration et des stations de relèvement ;

Les dépenses de personnel : le service reverse une participation au budget de la commune équivalent à 1/12^{ème} des charges salariales relatives aux agents qui gèrent ce service.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



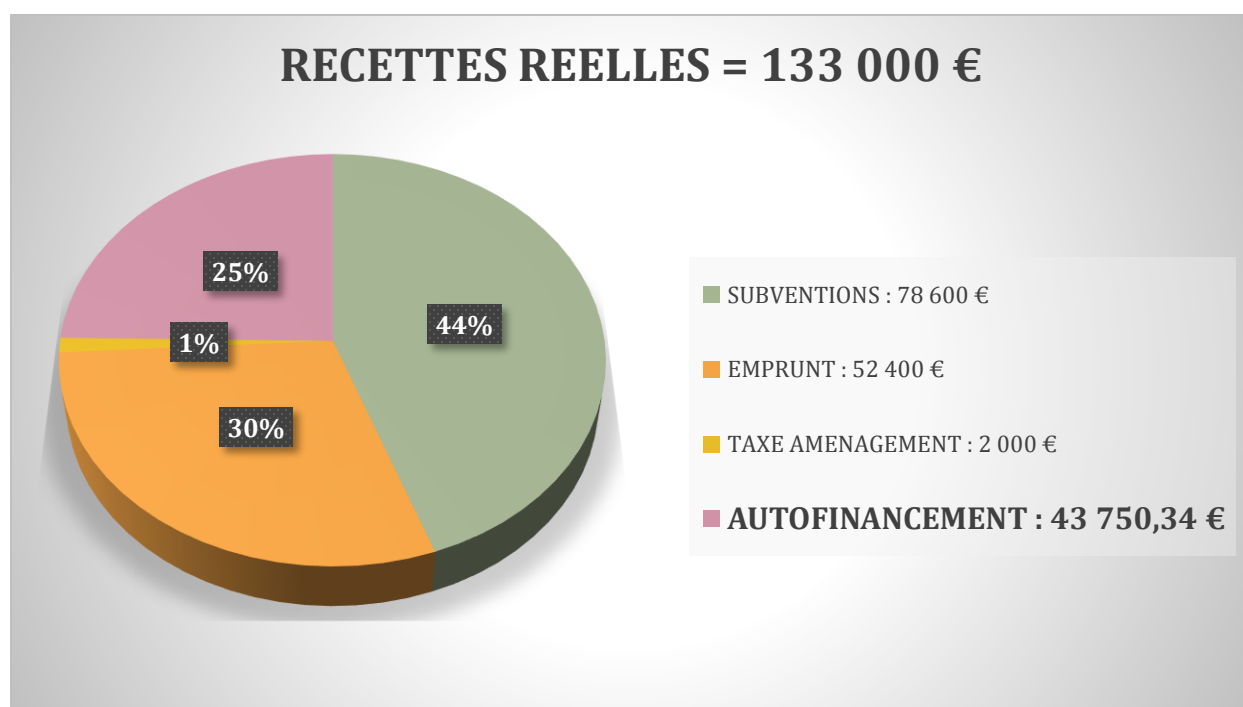
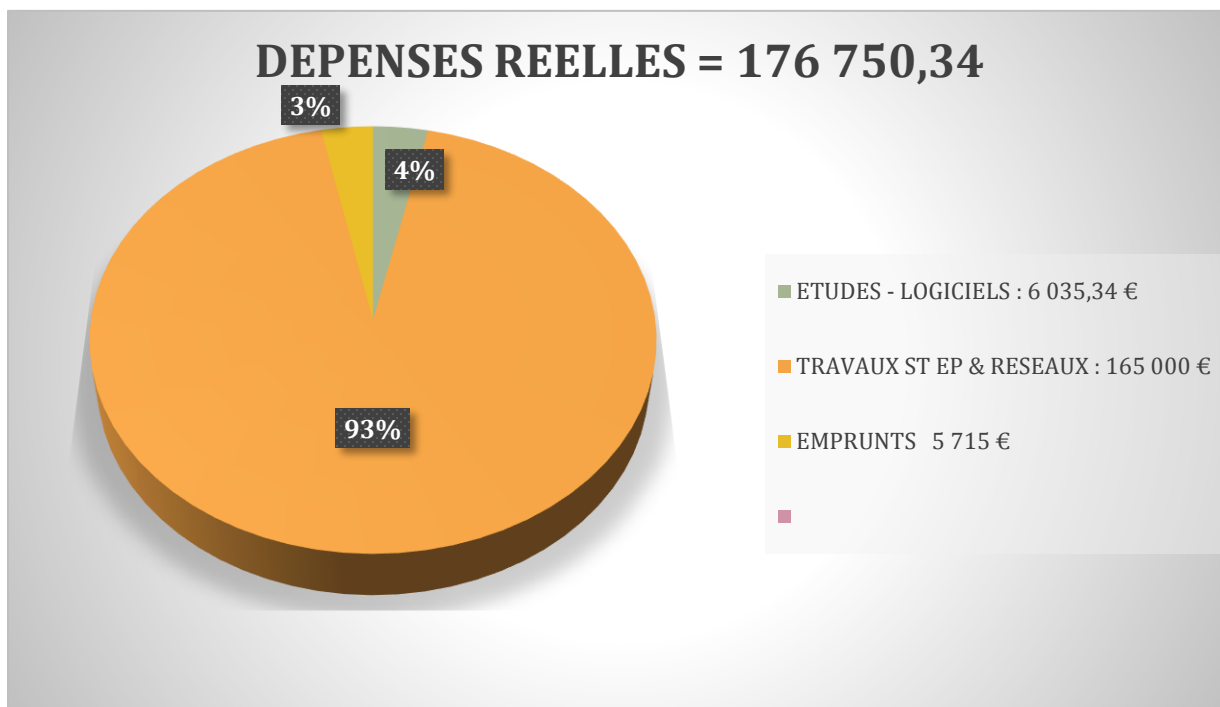
La facturation aux abonnés sur la consommation d'eau potable et le traitement des eaux usées représente la recette principale de ce service.

LA TARIFICATION 2019 s'établit de la manière suivante :

LIGNES TARIFAIRES	PRIX HT € M3	FORFAIT HT € ANNUEL	TVA % TAUX
Consommation EAU POTABLE	1.21	-	5.50
Redevance assainissement	1.41	-	10
Participation réseau AEP	-	32.32	5.50
Participation réseau EU	-	27.70	10
Agence de l'eau pollution	0.27	-	5.50
Agence de l'eau modernisation	0.15	-	10

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour cet exercice l'opération principale d'investissement porte sur des travaux de remise à niveau de l'actuelle STation d'EPuration d'AGEL.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante :

TRAVAUX	CPT 2158	DEPENSES HT SUBVENTIONNABLES	DEPENSES HT ENGAGEES	RECETTES FINANCEMENT	COMMUNE REALISE	COMMUNE PREVISION	%
TRAVAUX		96037,60	0,00	0,00	0,00	(96037,60)	
DEMOLITION ANCIENNE ST EP		8000,00				(8000,00)	
MAITRISE ŒUVRE MARCHÉ 20110101		27350,00		8126,90	8126,90	(19223,10)	
HONORAIRES doss déclaratif loi sur l'eau			7500,00	7500,00	7500,00	0,00	
TOTAL TRAVAUX		131387,60	7500,00	15626,90	15626,90	(123260,70)	
AGENCE DE L'EAU				39400,00	0,00	39400,00	30%
CONSEIL DEPARTEMENTAL				39400,00	0,00	39400,00	30%
EMPRUNT				52587,60	0,00	52587,60	
TOTAUX RECETTES				131 387,60 €	0,00 €	131 387,60 €	

LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 01 janvier 2019 se répartit de la manière suivante :

1 emprunt à taux fixe 3.58 % relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau assainissement.

Pour 2019, le montant du remboursement en capital de la dette est de 2 714.34 € ; le montant de remboursement des intérêts de la dette est de 757.78 €.

Capital restant dû au 01/01/2019 : 21 167.22 €

Dans le cadre du projet de travaux de remise à niveau de l'actuelle STation d'EPuration un nouvel emprunt devra être contracté. Le capital à emprunter est estimé à 52 400 €

RATION D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT = 16.76 %